

Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée** : dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone** :
  - pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
  - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place** : auprès de votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)
  - pour le paiement de votre impôt :
    - SIP TARBES
    - 1 BD MARECHAL JUIN 65023 TARBES CEDEX 9
    - Tél : 05 62 44 40 50
  - pour le montant de votre impôt :
    - SDIF HAUTES PYRENEES CELL 1 BRD DU MARECHAL JUIN
    - 65023 TARBES CEDEX 09
    - Tél : 05 62 44 40 59

\* (service gratuit + coût de l'appel)

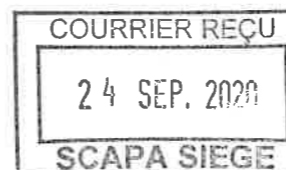


DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
**AVIS D'IMPÔT 2020**  
 TAXES FONCIÈRES  
 votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
 SIP TARBES  
 1 BD MARECHAL JUIN  
 65023 TARBES CEDEX 9

2242-001358-0001-00

eco'pli 51 MEUSE CHAMP PIC 17.09.20 CI 1500  
 ASS SERV CIVIL D' AIDE AUX PERS  
 AGEES  
 12 B RUE MARECHAL FOCH  
 65000 TARBES



Département : 650 HAUTES-PYRENEES Commune : 440 TARBES

TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	29,90 %	%	0,398 %	24,69 %	0,196 %	8,11 %	0,211 %	
Taux 2020	29,90 %	%	0,533 %	24,69 %	0,172 %	7,92 %	0,207 %	
Adresse	12B RUE MARECHAL FOCH							
Base ①	3214		3214	3175	3214	3235	3214	
Cotisation	961		17	784	6	256	7	
Cotisation lissée ②	1033		17	838	6	274	7	2175
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Cotisation 2019	1044		13	846	6	283	7	
Cotisation 2020	1033		17	838	6	274	7	2175
Variation	-1,05 %	%	+30,77 %	-0,95 %	0 %	-3,18 %	0 %	

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	
Base terres non agricoles								
Base terres agricoles								
Cotisation 2019								
Cotisation 2020								
Variation	%	%	%	%	%	%	%	

Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base État							Droit proportionnel :
Base Collectivité							Droit fixe :

À compter de 2021, de nouveaux services en ligne seront disponibles à partir de votre espace professionnel. Pour créer cet espace, connectez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) et utilisez l'identifiant de connexion 775639073. Il est rappelé qu'un lissage de - 24 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur baisse sur 10 ans.

Frais de gestion de la fiscalité directe locale	80
Dégrèvement Habitation principale	
Dégrèvement JA État	
Dégrèvement JA Collectivité	

**Montant de votre impôt : 2255**

Références administratives : 650 50 021 028 440 440 R P

Vos références

Numéro fiscal : 47 19 303 238 041  
 Référence de l'avis : 20 65 4152740 30

Numéro de propriétaire : 440 +02335A

Débiteur(s) légal(aux) :  
 PROPRIETAIRE 4101 PBCKPR  
 ASS SERV CIVIL D'AIDE AUX P  
 AGEES

Numéro de rôle : 221  
 Date d'établissement : 24/08/2020  
 Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

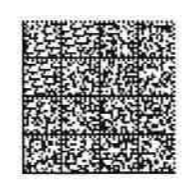
Votre situation

**MONTANT À PAYER**  
 Au plus tard le 15/10/2020 **2 255,00 €**

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

65028

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Voir explications à la rubrique « Comment payer votre impôt ? »

Vous devez payer cette somme par un des moyens suivants :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone ou courrier uniquement pour adhérer au prélèvement à l'échéance (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos contacts »).

**Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/10/2020.**

Pour 2021, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).



2242-001358-1-1-00-001358